

L'église de Bierville, dans ses parties les plus anciennes, est sans nul doute le plus vieil édifice du village : 250 ans, environ. Plus ancien que le château entièrement reconstruit de part et d'autre du milieu du 19^e siècle, plus jeune, il est vrai, que la superbe croix de pierre du XVII^e qui orne le cimetière. Mais il a existé une autre église de Bierville – peut-être d'autres : la documentation ne permet pas de connaître d'éventuelles reconstructions antérieures au XVIII^e siècle –, construite au cœur du Moyen Âge, probablement au même emplacement.

1) La période médiévale

La première source faisant état de son existence date du XIII^e siècle : il s'agit d'un « pouillé »¹ de l'archidiocèse de Rouen désignant l'église de Bierville parmi celles qui relèvent alors – il en sera ainsi jusqu'à la Révolution – du doyenné² de Ry. Une des indications fournies par ce document concerne la personne détenant le droit de « patronage » sur chacune des églises qu'il mentionne. Le patronage est une sorte de droit de protection traditionnellement reconnu à celui qui fonde et dote l'église de biens suffisants pour permettre au prêtre qui la desservira de se consacrer à sa fonction spirituelle. Le fondateur est bien souvent le seigneur du lieu, qui revendique le droit de présentation du prêtre desservant. Le « patron » choisit le clerc et le présente à l'évêque du diocèse qui le nomme. Très contesté à partir du XI^e siècle, époque où la papauté entre en lutte contre la mainmise de l'aristocratie laïque sur les églises, le patronage d'un laïque assorti du droit de présentation tend à se résorber sans jamais complètement disparaître. Les seigneurs sont incités à faire don de l'église fondée par eux ou par leurs ancêtres à des établissements ou des dignitaires ecclésiastiques : le diocèse c'est à dire l'évêque, les chapitres canoniaux, les églises monastiques. Dans le pouillé rouennais du XIII^e siècle comme dans ceux des siècles suivant jusqu'au XVIII^e inclus, l'église de Bierville, dédiée aux deux apôtres Pierre et Paul, est mentionnée comme l'une des six églises du doyenné de Ry dont le patron est l'abbé du monastère du Bec-Hellouin ; les autres sont celles de Servaville, de La Vieux-Rue, d'Héronchelles ainsi que les deux églises Saint-Germain et Saint sulpice alors situées dans la seigneurie de Fontaines (actuelle commune de Saint-Germain-des-Essourts). Six églises du doyenné de Ry, fondées par des membres de l'aristocratie locale, ont donc été concédées par leurs fondateurs ou leur descendance à l'abbaye du Bec, et l'église de Bierville en fait partie.

Aucune source ne mentionne la date de la construction de la première église de Bierville, non plus que celle de sa concession à cette abbaye du Bec qui est fort loin d'être l'une des plus anciennes de la Normandie médiévale : le monastère a en effet été fondé vers le milieu des années 1030 par un chevalier, Herluin ou Hellouin, qui l'a doté sur ses propres biens et s'y est retiré pour en devenir le premier abbé. Très vite, le rayonnement spirituel et intellectuel du Bec, de ses premiers abbés ou écolâtres – Herluin, le prieur Lanfranc (par la suite abbé de Saint-Etienne de Caen fondé par Guillaume le Conquérant) qui y créa les écoles, l'abbé Anselme (Lanfranc et Anselme, tous deux d'origine italienne,

1 Document dénombrant les églises et les bénéfices ecclésiastiques situés sous la dépendance d'un évêque, d'une abbaye, d'un chapitre de chanoines. Le pouillé qui nous intéresse ici, appelé en latin *Polyptychum Rotomagensis diocesis*, a été commencé avant le milieu du XIII^e siècle, et contient des adjonctions opérées jusqu'à l'extrême fin du XIII^e. Texte complet (en latin) dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 23, p. 228 et s. Pour les églises qui nous intéressent ici, p. 241 à 243 (consultable sur internet).

2 Structure de concertation et de coordination regroupant un groupe de paroisses et leurs desservants sous l'égide d'un doyen.

maîtres et théologiens de très grand renom, ont successivement achevé leur carrière sur le siège primatial de Canterbury) – et de quelques abbés du XIIe siècle l'a fait bénéficier des générosités de la haute, moyenne et petite aristocratie, en Normandie comme en Île de France.

« De quelque part que le vent vente,
l'abbaye du Bec a rente »

Tel est le dicton bientôt forgé à propos de la richesse acquise en moins d'un siècle et demi par le nouveau monastère. L'on sait que l'église de Servaville lui fut concédée très tôt, dès l'abbatiate d'Herluin, par le seigneur du lieu dont l'épouse était la sœur d'Herluin. Une dotation importante, car les abbés du Bec y détiendront un manoir jusqu'à la Révolution. Une autre concession, celle de l'église de la Vieux-Rue, date de 1148. Il n'est donc pas improbable qu'en raison même de cette affinité sociale ou familiale qui les liait à Herluin ou les liait entre eux, certains membres de la moyenne et petite aristocratie des environs aient très tôt imité l'élan de générosité de ce seigneur de Servaville à l'égard du monastère du Bec. L'hypothèse d'une donation de l'église de Bierville au Bec Hellouin dès le XIe siècle ou dans la première moitié du XIIe n'est donc pas hasardeuse.

Cette concession au Bec-Hellouin fut-elle complète au point de mettre fin à tous les éléments constitutifs de l'ancien droit de patronage du seigneur ? Le pouillé du XIIIe siècle, après avoir mentionné le patronage de l'abbé du Bec sur l'église de Bierville, contient une adjonction plus tardive qui fait état d'un contentieux survenu autour de 1260 entre l'abbé du Bec et le chevalier Raoul de Bierville. A la suite d'une enquête diligentée du commun accord des deux parties, avec audition de témoins appartenant à l'entourage chevaleresque de Raoul, ce dernier obtint le droit de présentation au cours d'une assise tenue par le bailli royal de Rouen, et l'archevêque de Rouen attribua la cure de Bierville à un clerc choisi et présenté par Raoul³. Droit de présentation exclusif du seigneur ? droit de présentation alterné entre le seigneur et l'abbé ? la question reste ouverte, même si les pouillés postérieurs au Moyen Âge (fin XVIe-XVIIe et XVIIIe siècle) ne mentionnent que le patronage de l'abbé du Bec⁴. Un acte de nomination de curé de l'extrême fin du XVIIe siècle⁵ semble confirmer qu'à l'époque le droit de présentation relève exclusivement de l'abbé du Bec, ce qui signifie que les seigneurs de Bierville ont pu renoncer avant la fin du Moyen Âge à leurs prétentions, et que les abbés du Bec exercent tous les droits du patron : celui de percevoir les revenus fonciers liés à la détention des biens attachés au sanctuaire, celui de choisir et présenter les desservants successifs à la nomination de l'évêque diocésain, et celui, reconnu à tout patron ecclésiastique, de percevoir chaque année de tout propriétaire ou tenancier, noble ou non noble de la paroisse, la dîme des récoltes et des troupeaux (un impôt du dixième des revenus - variant en réalité, selon les lieux, entre le huitième et le douzième - généralisé au profit des églises par Charlemagne). L'abbé du Bec est et restera jusqu'au XVIIIe siècle ce que l'on appellera bientôt le « gros décimateur » de Bierville, à charge pour lui de

3 *Ibid.*, p. 242.

4 Archives départementales de la Seine Maritime (Grammont), G 4 (XVe s.) et G. 5 (1738). Mais un seigneur de Bierville se dit, au milieu du XVIIIe siècle, seigneur et « patron » de Bierville. Voir plus bas.

5 Archives départementales de Seine Maritime (Grammont), série G 1443 : lettre (en latin) de Jacques Nicolas Colbert (fils du ministre de Louis XIV), abbé commendataire du Bec et archevêque coadjuteur de Rouen, exerçant en 1699 à la fois son droit de présentation en tant qu'abbé du Bec, et de nomination en tant que coadjuteur mandaté par son archevêque, pour nommer François Julien curé de Bierville.

reverser au curé desservant une partie de la dîme (la « portion congrue », expression signifiant originellement « portion convenable », mais les appétits du « gros décimateur » l'ont souvent, au fil du temps, rendu fort peu convenable), et de lui assigner tout ou partie des autres revenus en provenance de la dotation en terre relevant de l'église.

Nous n'avons aucune description de la première (ou des premières) église(s) de Bierville, mais le petit nombre de paroissiens – vingt-huit – chiffré par le pouillé du XIII^e siècle laisse présumer que la construction originelle, d'apparence romane vraisemblablement, devait être de taille assez réduite, comme la petite église d'Héronnelles que l'on voit encore aujourd'hui, dont la jolie architecture est, il est vrai, beaucoup plus tardive (XVII-XVIII^e s.).

2) L'époque moderne

Franchissons les siècles au rythme des rares jalons de l'histoire de notre église que nous offre une documentation inégalement répartie dans le temps. Une première source, rédigée en 1727, ne nous dit rien sur l'église elle-même, mais permet d'évaluer ce que représente en surface de terre et en revenus, notamment en dîmes, le bénéfice curial de Bierville. Le texte est reproduit à l'identique (assorti de ce que l'on qualifierait aujourd'hui d'archaïsmes linguistiques ou de fautes d'orthographe) dans la note ci-dessous.⁶ Il s'agit d'une déclaration du curé de Bierville, dans laquelle se trouvent comptabilisées les recettes que procure au décimateur (l'abbé du Bec) le bénéfice de la cure, ainsi que les dépenses incombant au curé. La première ligne concerne le rapport potentiel des 3 vergées de terre (un peu plus de 5500 m²) entourant le presbytère ; les autres sont consacrées au produit de la dîme perçue sur les propriétaires et tenanciers de la paroisse. Sur un plan plus général, elles ont le grand intérêt de nous renseigner sur les différentes variétés de cultures pratiquées sur le terroir de Bierville : blé, avoine,

⁶Archives départementales (Grammont), série G. 5574 : Déclaration que donne Monsieur Remy Le Moyne, curé de Bierville, doyenné de Ry, du bénéfice cure de la dite paroisse et ce pour satisfaire à l'ordonnance de nos seigneurs du clergé de France du douze décembre 1726.

« Il y a environ trois vergées de terres au presbitère qu'on pouvoit louer	4 livres
On recolte par chacun an viron cinq cent gerbes de blé qui à cinq au boisseau font cent boisseaux, à deux livres le boisseau font	200 livres
Cent cinquante gerbes d'avoine à trois au boisseau font cinquante boisseaux à quinze sols le boisseau font viron	37 livres
Quatre vint gerbes de poise et autant de veches à douze au boisseau à vingt cinq sols font viron	15 livres
On fait par chacun an viron trois muids de cidre et deux de poiré à huit livres chacun font	40 livres
Il n'y a qu'un seul troupeau qui peut produire pour chacun an douze livres.....	12 livres
Pour la dixme du lin et du chanvre elle se monte à trois livres	3 livres
Ainsi le total du revenu du dit bénéfice se monte à trois cents onze livres	311 livres
Dépenses :	
Cent livres pour payer et nourrir un domestique.....	100 livres
Quarante livres pour un homme et un cheval pour porter les grains.....	40 livres
Vingt livres pour un dimeron	20 livres
Cinquante livres pour l'entretien des bâtiments	50 livres
Quarante livres dix sous pour les décimes selon l'imposition	40 l, 10 s
La dépense se monte par chacun an à deux cents dix livres dix sols ainsi reste au sieur curé pour se vêtir et faire grande chere cent livres dix sous.....	100 livres 10 S.

Il faut remarquer que ce bénéfice dépend de Monsieur labé du Bec qui est patron et qui a mieux aimé abandonner tout le revenu que de payer la portion congrue ».

poise (pois fourrager) veches (vesce), lin, chanvre, et, semble-t-il, de montrer la prédominance locale, au XVIII^e siècle, de la production céréalière et, plus généralement, des cultures sur l'élevage ; elles donnent une idée du prix de chaque denrée, du revenu de la dîme pour chacune d'elles ainsi que du revenu global (en multipliant par 10, cela donne aussi une idée du revenu total des propriétaires et exploitants de la paroisse) perçu en principe par le « gros décimateur », l'abbé du Bec. Un revenu global qui suffisait à peine à verser la « portion congrue » (dont le minimum est fixé épisodiquement, sous l'ancien régime, par arrêté royal et évalué vers 1726 à environ 400 livres annuelles) au desservant, ce qui explique que l'abbé du Bec, comme nombre de décimateurs de petites paroisses de campagne, ait abandonné au curé de Bierville l'ensemble du revenu du bénéfice pour ne pas avoir à s'acquitter de la portion congrue... Ce que ne dit pas la déclaration du curé, c'est que celui-ci – qui, comme on le voit dans la rubrique dépenses (dont le total est d'ailleurs faux), paie la décime (l'impôt consenti par le clergé de France à la royauté) due au roi sur ses propres revenus – perçoit aussi ce que l'on appelle le « casuel » (honoraires acquis à l'occasion de la célébration des baptêmes, mariages et enterrements) ainsi qu'une petite partie des offrandes et des donations faites à l'église, le principal allant au trésor du « conseil de fabrique » réunissant les principaux paroissiens qui ont en charge l'entretien du sanctuaire.

Un deuxième jalon – quelques documents datant des années 1760 - nous situe vers l'époque de la reconstruction de l'église et, pour la première fois dans notre documentation, nous met en présence de cette « fabrique » évoquée il y a un instant. Soyons plus précis sur son fonctionnement : la « fabrique » est une association rassemblant autour du curé et du seigneur du lieu les paroissiens d'une église. Représentée par un « conseil » et administrée par des « trésoriers » ou « marguilliers », elle a pour fonction de collecter et de gérer les fonds et revenus nécessaires à la construction et à l'entretien des édifices religieux de la paroisse, et de façon plus générale à la vie de celle-ci, ainsi que la responsabilité de l'ordonnancement et du règlement des travaux ou achats qui s'imposent. La fabrique acquitte aussi la décime due au roi sur ses propres revenus et, comme toutes les « communautés de mainmorte »⁷, elle paie le cas échéant au roi le droit d'amortissement, égal à 1/6^e de la valeur du bien (il en est question dans le texte reproduit à la note 8), pour les dons en terre qu'elle est susceptible de recevoir à titre gracieux. Ces documents des années 1760- les seuls que nous ayons trouvés sur le sujet de la reconstruction de l'église de Bierville aux archives de la Seine Maritime – laissent entendre qu'entre 1760 et 1766 l'ancienne église a été détruite et remplacée par une nouvelle église. Un texte du début des années 1760 évoque l'état de délabrement de l'église ancienne⁸ ; un extrait du registre des délibérations de la

7 Les communautés religieuses et associations cultuelles sont considérées comme perpétuelles, et leurs biens considérés par conséquent comme étant hors du commerce et intransmissibles, et notamment soustraits aux règles ordinaires de la mutation des propriétés par décès du propriétaire (d'où l'expression imagée de « mainmorte » signifiant ici l'impossibilité de « tendre la main » pour donner, vendre ou transmettre : expression qui s'appliquait aussi, au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, aux gens de condition servile qui ne pouvaient transmettre à leurs descendants sans l'autorisation, assortie de contrepartie financière, de leur seigneur). Le roi, bénéficiaire des droits de mutations, perçoit un dédommagement lorsqu'il « amortit » (autorise et officialise le passage du bien concédé dans la catégorie des biens de mainmorte) les donations en « aumône » de ses vassaux et sujets, qui font sortir les biens concédés du commerce des hommes et le privent de la perception à venir de ces droits de mutations.

8 Archives départementales de Seine Maritime (Grammont), série G 1443 : Il s'agit d'une demande de réduction des fondations (des particuliers « fondent » des célébrations d'office pour le repos de leur âme et affectent à cet effet des bienfonds ou des rentes au patrimoine de la fabrique) adressée à l'archevêque

chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen⁹ montre que le 25 mars 1766, la nef de l'actuelle église est considérée comme achevée ou en voie d'achèvement, et que, selon la tradition attribuant au gros décimateur la responsabilité financière de l'édification du chœur¹⁰ (qui vient chronologiquement en premier), et aux paroissiens celle de la réédification de la nef, c'est au conseil de fabrique qu'est revenue la charge de récolter à cet effet les fonds nécessaires auprès des propriétaires de la paroisse. Avec, on le voit, quelques difficultés de trésorerie qui ont obligé le curé à se porter garant de l'acquittement d'une somme de 1200 livres et à demander à l'évêque une décharge provisoire des décimes payées par la fabrique et par lui-même au roi, décimes dont chaque diocèse assurait la répartition.

de Rouen. « Supplient humblement les sieurs curé et principaux propriétaires, thresoriers et habitants de la paroisse de Bierville, doyenné de Ry de votre diocèse et remontent à votre grandeur que pour satisfaire aux droits d'amortissement demandés par le roy sur tous les biens des fabriques, le thrésor de la dite paroisse auroit este obligé d'aliener cy devant une partie de rente de dix livres, qu'en outre les biens affectez aux fondations de l'esglise du dit lieu de Bierville seroient pour la plupart considerablement diminuez de valeur de sorte que les dittes fondations deviennent de jour en jour très onéreuses au thrésor et fabrique de la dite esglise parce qu'il n'y a point de revenant bon au dit thrésor qui soit suffisant pour entretenir les charges des dittes fondations **et que par là la dite esglise demeure sans décoration, ornements et plusieurs autres choses nécessaires, et menace même de ruine faute d'y faire des réparations dans le temps**, pourquoy il seroient convenu entre eux par acte sous signe privé du 31^{ème} de juillet dernier de se retirer par devers vous monseigneur pour leur être sur ce pourvu par la voye d'une réduction des dittes fondations à proportion du revenu et valeur actuels des biens y affectez, deduction faite des sommes payez par le dit thrésor pour les dits droits d'amortissement, afin que par ce moyen la dite fabrique soit en estat de se donner les choses necessaires pour l'entretien et exécution des fondations et de satisfaire aux autres besoins pressants de la dite eglise. A ces causes Monseigneur il vous plaise accorder commission pour informer des revenus actuels de la dite esglise des charges portées par les contrats des dittes fondations en outre des sommes payez par le dit thrésor a raison et pour l'acquit des dites fondations aux fins de procéder à la dite réduction ainsi que vous le jugerez a propos... ». Ce sont les fondations les plus anciennes (fin XVIe et courant XVIIe) qui sont visées par ces réductions. Parmi ceux dont les fondations sont susceptibles de réduction et sont mentionnées dans ce très long texte, des propriétaires exploitants qui ont aumonné au trésor de la fabrique des arpents ou vergées de terre labourable, à charge de messes à leur mémoire ; le seigneur lui-même : entre 1627 et 1662 Jacques de Baudouin, seigneur de Boissay, de Bierville et de Chef-de-l'Eau, donne des terres et des sommes (1200 livres tournois) aux charges de de faire dire des messes pour le repos de son âme et de celles de ses proches. C'est au curé de Longuerue que fut échue la charge d'enquêter sur le bienfondé de la demande ; sur son rapport, l'archevêque décida la réduction du nombre des offices de messes à proportions des revenus actualisés des fondations.

⁹ Archives départementales de la Seine Maritime (Grammont), série G 5421, 25 Mars 1766 : registre des délibérations de la chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen :

« Sur une requête des curé, seigneur et thresoriers de la paroisse de Bierville, Doyenné de Ry, expositive que leur fabrique se trouvaient redevable de douze cent livres employées en sus d'une somme levée sur messieurs les propriétaires de la paroisse pour **réédification de la nef de l'église ordonnée par procès verbal de Monsieur l'archidiacre dans sa dernière visite**, que pour la perfection des dittes réédifications le curé s'est trouvé dans la nécessité de se rendre caution de la dite somme de 1200 livres au paiement de laquelle il est obligé de satisfaire sans avoir d'autre recours que sur le revenant de la fabrique qui d'ici longtemps pourra à peine suffire pour l'acquit des fondations, la dite requête examinée et reconnue véritable dans tout son énoncé, la chambre a déchargé la fabrique de Bierville de la totalité de ses décimes pendant dix ans, et le curé aussi de la totalité de ses décimes pendant deux années ».

¹⁰ Nous n'avons pu trouver de document ayant trait à la reconstruction du chœur et à la participation de l'abbé du Bec. On peut d'ailleurs s'interroger sur la réalité du « patronage » de ce dernier dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, car une dalle tumulaire (scellée dans le mur nord de l'église de Bierville et bien visible depuis le cimetière) marquant la sépulture d'Antoine Joseph de Martainville d'Estouteville, signale ce dernier comme seigneur et « patron » de Bierville, Pierreval et autres lieux. Le patronage du monastère du Bec sur l'église de Bierville serait-il devenu quelque peu fictif, avec toujours, cependant, le droit du décimateur (dont l'abbé a abandonné le revenu au curé) et celui de présentation du curé, comparé à un patronage bien réel (bien que sans droit de présentation) du seigneur, protecteur rapproché et bienfaiteur

Au milieu des années 1760, l'église fut donc reconstruite, plus petite que celle d'aujourd'hui : un peu plus de vingt mètres de longueur, avec un chœur moins long qu'aujourd'hui éclairé par quatre baies, avec une nef percée de huit baies (très probablement rectangulaires à l'origine, comme celles du chœur), dont le mur extérieur offre, sur une hauteur de trois mètres et sur une longueur d'un peu plus de vingt mètres, une jolie alternance de pierres de taille (dans les bas), de bandes de briques et de silex ; avec enfin une façade relativement étroite (moins de huit mètres, comme aujourd'hui), faite d'alternance de pierre de taille et de silex, puis, dans les hauts, de briques et de silex. Cette façade était moins haute que celle d'aujourd'hui, et les traces de délimitation de l'œuvre originelle et de son rajout postérieur, principalement en briques, montrent que le toit du XVIIIe siècle était encore plus pentu que l'actuel. La façade d'aujourd'hui, simple, élégante, percée de deux *oculi* et d'un vitrail en demi lune, ornée en son sommet d'une croix de Pierre et, de part et d'autre de la grande porte, de pilastres et d'une épaisseur de briques adossés au mur, n'est donc pas, dans beaucoup de ses détails, celle du XVIIIe siècle. Cette dernière devait être plus dépouillée, déjà dotée de son ouverture en demi lune et de ses *oculi*, mais dépourvue des pilastres, de son épaisseur de briques et de sa corniche, le tout mettant en relief la beauté des pierres taillés, de l'alternance de briques et de silex et du superbe arc en plein cintre qui entoure le haut du porche. Une église plus basse et moins allongée que celle du XXe siècle : la grandeur de l'édifice fut sans doute jugée suffisante pour accueillir l'ensemble des paroissiens, quatre à cinq fois plus nombreux que les 28 du XIIIe siècle, si l'on se risque à extrapoler à partir du premier recensement organisé à Bierville et en Seine inférieure dans les premières années de la Révolution et dénombrant 166 Biervillais.

3) la première partie de l'époque contemporaine (1789-1900)

Vinrent, moins de vingt-cinq ans plus tard, la Révolution, la mise à la disposition de la nation des biens du clergé, et la crise très profonde qui secoua et mit à bas l'Eglise de France jusqu'au consulat. Le lien rattachant Bierville au Bec disparut dès les premiers mois révolutionnaires. L'église finit par être désaffectée et son presbytère vendu, comme nombres d'autres biens du clergé. Le sort du presbytère nous est notamment connu grâce à une lettre adressée par le maire de Bierville au « citoyen préfet du département de la Seine inférieure » en date du 14 Nivose an IX (4 janvier 1801). Nous sommes alors au cœur de la longue tractation entre le premier consul et la papauté qui aboutira sept mois plus tard à la signature du concordat de 1801, et les préfets, institués par Bonaparte quelques mois plus tôt, ont reçu l'instruction de s'enquérir du sort des édifices servant de résidence aux anciens desservants¹¹. Une note annexée à cette lettre montre que l'on s'inquiète d'un presbytère de substitution :

« La commune n'a pas d'emplacement à proximité de l'église. L'acquéreur de l'ancien presbytère veut le vendre 4000 francs, somme qui excède sa valeur d'un tiers. Le maire propose d'en construire un dans le cimetière et il l'évalue à 3500 francs (...) Pour

de l'église ? Le texte de la note précédente nous montre le seigneur, qui est alors Antoine Joseph de Martainville, intervenant avec le curé et les principaux propriétaires de Bierville auprès de la Chambre ecclésiastique du diocèse. L'abbé du Bec, patron en titre, n'est pas mentionné...

11 Archives départementales (Grammont), 7 V 282 : « Par votre circulaire en date du deux nivose présent mois, par laquelle vous demandez des renseignements concernant les bâtiments du cy devant presbitaire et batiments ruraux qui en dépendoient, je ne suis point dans ce cas puisque la maison presbitérale et les bâtiments ruraux ont été vendues et pour lors sont restés à la disposition de l'acquéreur »

équilibrer la dépense on pourra employer le matériau de l'église de Pibeuf qui tombe en ruine »

Bierville, Pierreval et Pibeuf ont alors le statut de communes réunies, ce qui explique la solution proposée ; cette note sur la position du maire de l'époque, un dénommé Cellier, laisse entendre que l'on souhaite, à Bierville, le rétablissement d'un prêtre desservant. Les archives sont muettes sur les développements ultérieurs, mais on trouva certainement une solution au moins provisoire pour loger le futur desservant puisque l'ancienne paroisse de Bierville reçut bientôt, au grand dam, nous allons le voir, d'une commune voisine, le statut d'« église succursale »¹². Elle fut à ce titre dotée d'un desservant, et aussi d'un établissement désormais public appelé, comme sous l'ancien régime, du nom de « fabrique », chargé de l'entretien des bâtiments culturels.

La documentation du XIXe siècle sur les lieux de culte que l'on a pu consulter n'évoque en général Bierville et son église que de façon incidente : c'est notamment dans les archives classées dans la rubrique « Pierreval » qu'apparaît le statut d'église « succursale » acquis par Bierville, et que l'on apprend les avantages qu'il comporte et les amertumes qu'il provoque au sein de ce village voisin certes redevenu commune à part entière, mais dépourvu de son ancien statut paroissial et donc de curé desservant. Trois documents¹³ nous plongent au cœur d'une querelle née du légitime désir des habitants de Pierreval de restaurer leur église désaffectée, et du souci sans doute moins légitime de faire peser le coût de cette restauration sur la Fabrique de Bierville dont la fonction est en principe l'entretien de la seule église affectée au desservant : le premier document est une pétition adressée le 10 novembre 1839 par les principaux habitants au préfet. Nous donnons ici l'essentiel de son contenu en reproduisant les imperfections de style ou d'orthographe :

« Monsieur le préfet,

Les principaux habitants de la commune de Pierval, canton de Buchy, soussignés, ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

-Que leur église qui est au centre de cette commune de Pierval est entre ses deux hameaux, Ricarmenil, qui est au sud, avec l'ancienne Malmaison vers l'ouest ; et que la petite commune de Bierville qui ne présente qu'un hameau ordinaire est de l'autre côté et à l'est du chef lieu de Pierval.

-Qu'il y a au moins 1/3 plus d'habitants en la commune de Pierval qu'en celle de Bierville

-Que cette commune de Pierval est au moins 1/3 plus grande que celle de Bierville

-Que la place communale et le cimetière sont plus de moitié plus grands que ceus de Bierville

-Que l'église de Pierval, qui est au centre de ces deux communes, est la mieux placée, tant pour la commodité des habitants de ces deux communes que pour la belle exposition, la beauté et solidité de sa construction et sa grandeur qui peut aisément contenir les habitants de ces deux communes, mais qu'il en est bien différemment de

12 Une église succursale n'est plus considérée comme paroisse à part entière, mais conserve un « desservant résident » dépendant d'une cure plus importante ; d'autres anciennes paroisses peuvent dépendre de la succursale : c'est ici le cas de Pierreval

13 Archives départementales de Seine Maritime (Grammont), 7 V 157. Dossier abondant sur Pierreval et nombre d'églises environnantes dépendant du nouveau doyenné de Buchy, mais aucun dossier consacré à Bierville.

celle de Bierville qui n'en peut contenir que les 2/3 au plus et qui ne vaux qu'environ moitié moins.

-Que par la surface presque droite et horizontale touchant à la grande route de Neufchâtel à Rouen, cette commune de Pierval est bien une des plus belles du canton, ses terrains ne consistant presque en herbages plantés ... et en labour, son bien un tiers plus fertiles que ceux de Bierville, mais qu'il en est bien autrement de cette dernière commune dont il y a au moins la moitié de difficile à cultiver en côtes, monticules, valons de bois ;

Les plans de cadastre de ces deux communes faits en 1810 peuvent prouver la vérité de ces différences voulant plus que la commune de Pierval paye près de moitié plus de contributions foncières que celle de Bierville.

Malgré toutes ces circonstances et avantages qui donneront lieu d'espérer à la majeure partie des habitants de Pierval que leur église devrait être érigée succursale, ils furent trompés dans leur attente, car ce fut au contraire celle de Bierville qu'obtint ce titre de succursale et de laquelle l'église de Pierval est dépendante depuis cette érection.

La maison seigneuriale de Bierville fut toujours bienfaisante envers les ecclésiastiques qui, de leur côté la protégèrent, mais la crainte que cette commune avait dans son projet envers monsieur le préfet, vu qu'elle ne possédait alors qu'environ cent vingt habitants, ils osèrent lui dire qu'ils étaient alors plus de trois cents.

C'est ce qu'ils n'oseraient méconnaître et ce fut a force de sollicitations qu'ils parvinrent auprès de Monseigneur l'archevêque à obtenir cette faveur : et par ces sortes de mensonges qu'ils adressèrent à Monsieur le préfet, ils obtinrent enfin d'ériger leur église succursale.

La commune de Pierval en agissait tout autrement à cause qu'elle avoit alors pour maire un sieur Levacheux qui y occupait les deux plus fortes fermes, qui consistaient en deux cents cinquante acres de terrains environs. C'était par son autorité, sa puissance , son orgueil et son audace qu'il en inspirait et influanssait ainsi la principale partie des habitants de cette commune, auxquels il leur disait « qu'il serait à désirer que le prêtre le plus proche fut à Rome »

Ce fut encore sous le règne de ce tyran qu'a finit ses jours dans la misère, qu'on lessa vendre le presbiteraire de cette paroisse, qui était d'une nouvelle et très belle construction avec la grange et les autres batiments ruraux et la cour contenant près de deux acres d'herbages, clos et planté d'arbres fruitiers, ayant une valeur vénale de 8000 frs..... »

Les habitants de Pierreval achèvent leur supplique en demandant au préfet l'affectation des sommes détenues par la Fabrique de Bierville à la restauration de leur église. Il y a, on le voit, beaucoup d'amertume, d'âpreté voire de rancœur dans la tonalité de la supplique. L'une des critiques et accusations portées contre Bierville concerne le « mensonge » ayant trait au nombre d'habitants déclarés par sa municipalité, qui aurait, dans la première décennie du XIXe siècle, permis aux Biervillais d'ériger leur église en succursale en lieu et place de celle de Pierreval. Elle n'est sans doute pas infondée si l'on considère les recensements successifs : le chiffre de 166 habitants du recensement de 1793 a presque doublé lors de celui de 1806 (324 habitants, bien au delà du chiffre du recensement de 2015 !) avant de retomber à 161 en 1821 ! il est de 184 en 1841. À Pierreval, c'est une décroissance modeste mais continue avant une remontée assez spectaculaire en 1841 : 204 en 1793, 199 en 1806, 184 en 1821, 235 en 1841. L'anticléricisme apparemment assez offensif du maire de Pierreval de l'époque du consulat et du 1er empire, l'attitude au contraire « bienfaisante » de « la maison seigneuriale » de Bierville envers les ecclésiastiques, son influence auprès des autorités religieuses et laïques se sont sans doute ajoutés au « mensonge » (un « mensonge » face

auquel l'autorité préfectorale a peut-être volontairement fermé les yeux) pour assurer pour plus d'un siècle –jusqu'aux années qui suivront la loi de séparation de 1905 – le retour et le maintien d'un desservant résidant au village.

Revenons aux suites de la pétition des habitants de Pierreval : trois mois plus tard, le préfet autorise le conseil municipal à voter la dépense nécessaire à la remise en état de l'église, mais en ignorant la demande d'affectation à cette restauration des sommes détenues par la fabrique de Bierville. Le conseil municipal de Pierreval se réunit le 16 février 1840 et vote la motion suivante :

« Nous conseillers municipaux duement convoqués et réunis au bureau de la mairie sous la présidence de monsieur le maire de cette commune

Vu la lettre de M. le préfet du département de la seine inférieure en date du trois de ce mois qui nous autorise à voter la dépense pour faire la réparation de l'église de cette commune de Pierreval, réunie à celle de Bierville qui est érigée succursale, laquelle dépense s'élève à 575 frs suivant le devis qui est joint à la réclamation des principaux habitants de cette commune en datte du 6 nov dernier.

Nous ne nous refusons pas de délibérer et voter la dépense ci-dessous indiquée, Mais attendu que la fabrique de cette église succursale de Bierville ont en leur possession une somme de 700 frs et plus de disponible, et qu'ils peuvent utiliser aussi bien l'emploi qu'à faire restaurer notre édifice religieux, ainsi que les clôtures et fermetures du cimetière de cette commune de Pierreval qui sont comme l'église restée à l'abandon. C'est pourquoi et avant toutes choses, nous croyons devoir réclamer à Monsieur le préfet pour qu'il veuille bien par son autorité enjoindre aux administrateurs de cette fabrique pour qu'ils aient à lui faire connaître à quel emploi ils veulent destiner ces fonds, puis faire statuer la susdite somme de 575 frs fixée par le susdit devis, ne doit pas de préférence être perçue à même celle de 700 provenant de cette fabrique de Bierville. »

Le 24 avril, le préfet demande aux administrateurs de la fabrique de Bierville des explications sur la réalité de l'existence de ces fonds et reçoit la réponse suivante :

« Nous, administrateurs de la fabrique de l'église succursale de Bierville réunis sur la lettre de monsieur le préfet en date du 24 avril 1840, ayant pris connaissance de la demande de fonds faite à la fabrique par les habitants de la commune de Pierreval pour restaurer leur église ainsi que du devis estimatif des travaux à faire,

Avons arrêté ce qui suit :

Les habitants de la commune de Pierreval sont dans l'erreur sur l'état des finances de la fabrique, il n'y a point à la caisse de somme de 700 francs disponible comme ils l'exposent ; au mois d'avril 1839, le trésor contenait bien une somme de 600 f mais cette somme était portée aux dépenses ordinaires et extraordinaires aux budgets de la fabrique des années 1839 et 1840.

Conformément à ces budgets soumis à Monsieur le préfet la somme a été employée à fournir et entretenir des meubles nécessaires à l'église paroissiale qui seule, sert à l'exercice du culte. Les deux cents et quelques francs restant sont affectés selon le budget de 1840 à payer des objets commandés et non encore livrés par les marchands

La fabrique ne peut donc, en tout ni en partie, subvenir aux dépenses de la réparation de l'église de Pierreval, puisque le budget de 1841 nous présente un déficit de 66 frs

Délibéré à Bierville le 17 mai 1840 »

Cette réponse semble avoir mis fin à la querelle des clochers. Provisoirement du moins, ainsi que le montre une lettre du maire de Pierreval en date du 5 juin 1848. Celui-ci

profite de la chute de la monarchie de juillet et du changement de préfet (son successeur porte le titre révolutionnaire de « commissaire de la République ») pour tenter de faire annuler la participation financière de la commune de Pierreval aux réparations de l'église de Bierville afin d'affecter cette somme au bureau de bienfaisance de sa commune :

Citoyen commissaire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le tableau et la délibération du bureau de bienfaisance demandé par votre circulaire du 30 mai dernier. D'après les impositions extraordinaires qui pèsent sur notre commune, si vous trouvez juste que la somme de 161 frs 93 portée à notre budget pour réparation à faire à l'église de Bierville, reviennent au secours de nos ouvriers sans ouvrages, attendu que l'église de Bierville est en bon état et que c'était par protection pour la maison seigneurial de Bierville que l'ex-préfet nous a imposée à cette somme à notre commune, je vous prierais d'en prévenir de suite Mr Duboulet, maire de Bierville, qui est pour passer l'adjudication d'ici quelques jours. Dans le moment tout exceptionnelle ou nous nous trouvons aujourd'hui, il me semble qu'il serait utile que cette somme rentrent au secours de nos malheureux ouvriers, et quand l'église de Bierville aura besoin de quelque réparation, la maison seigneuriale est toujours prête à faire des sacrifices pour l'église. Je vous prie de me répondre si nous pouvons compter sur cette somme de 161 frs 93 pour secours aux ouvriers sans ouvrages (urgent)

Salut et fraternité

signé : Valle

La réponse immédiate (13 juin 1848) du commissaire de la république est une fin de non-recevoir : « J'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître qu'il m'était impossible de changer la destination des 161 francs 93 qui doivent être appliqués aux réparations à faire à l'église de Bierville. Je ne puis que confirmer cette première décision. Cette lettre répond à la vôtre du 5 de ce mois ».

Dans la lettre du maire de Pierreval comme dans la pétition adressée huit ans plus tôt par les habitants du village, on appuie sur le rôle joué par ce que l'une et l'autre appellent la « maison seigneuriale », à la fois comme bienfaitrice de l'église de Bierville et comme représentante très influente des intérêts de la paroisse auprès du département comme de l'archevêché. La « maison seigneuriale », c'est en fait le château, alors en pleine reconstruction (le pavillon accolé au flanc Est du château, qui est un élément assez tardif, et de style un peu différent du reste de la construction, sera achevé en 1870), ou plutôt ses propriétaires successifs du XIXe siècle, les Duboulet, riches notables de Rouen, alliés et descendants par les femmes des Martainville d'Estouteville, seigneurs de Bierville et de Pierreval. Malgré la Révolution et les conséquences de la disparition des droits féodaux, ils détiennent toujours une fortune foncière considérable à Bierville. Les matrices cadastrales du XIXe¹⁴ montrent ainsi que près de la moitié (97,5 hectares) des deux-cents hectares de terres cultivables, de prairies et de bois que contient la commune leur appartient. Les Duboulet ou Du Boulet – Louis, le père, époux de Marie-Charlotte de Lagranche, fille de Marguerite de Martainville et petite fille d'Antoine-Joseph (celui dont la dalle tumulaire est scellée dans le mur nord de l'église), Emmanuel-Henri, le fils – et le comte Paul de La Vaulx, époux d'une fille d'Emmanuel-Henri et père du

14 Archives départementales de Seine maritime (Grammont), 3 P 2/561 à 566. Les matrices de Bierville, du XIXe et du début du XXe siècle, contrairement à beaucoup d'autres de villes et villages de Seine Maritime, ne sont pas encore consultables sur internet. Il faut donc se déplacer aux archives pour les consulter.

célèbre pionnier de l'aéronautique, Henry de la Vaulx, occuperont la charge de maire durant la plus grande partie du siècle. Le lien entre mairie et château ne s'arrêtera pas avec le XIXe siècle : les trois premiers maires du XXe, Pierre Boissière qui acquerra au tout début du siècle le château ainsi qu'une grande partie des biens de la famille Duboulet-de La Vaulx, Gaston Hellouin, époux de la fille et héritière de Pierre Boissière, et Roger, fils de ce dernier, seront à la fois châtelains et maires .

La matrice cadastrale permet de suivre les travaux entrepris vers la fin des années 1860 par Emmanuel-Henri Duboulet (ou par sa veuve : Emmanuel est mort en 1868, à l'âge de 51 ans) sur ses propres biens, soit pour la municipalité qui ne possède quasiment pas de biens communaux (25 ares vers 1850), soit pour la paroisse : construction d'une nouvelle mairie, achevée au début des années 1870 (la matrice cadastrale signale aussi la conversion en habitation particulière des locaux affectés à usage de mairie situés sur le cadastre en A 55) ; construction au Gros-chêne, sur la parcelle 42, d'un presbytère particulier mis à la disposition du curé. Ce presbytère sera presque aussitôt cédé par Madame Duboulet à la commune, sous réserve de retour au donateur en cas de suppression du titre de succursale octroyé à l'église de Bierville, qui imposerait le départ du desservant.

Bien peu d'éléments directs, on a pu le voir, sur l'église de Bierville durant ce XIXe siècle. Et une interrogation, car l'édifice porte, on l'a déjà vu, la trace évidente d'une surélévation de la façade, d'une surélévation en briques des murs de la nef et du premier chœur avec création d'arcs brisés pour les baies, enfin d'une extension vers l'est avec la création de deux nouvelles baies éclairant un chœur rallongé, et l'adjonction d'une sacristie. Ces travaux furent certainement effectués dans le courant du XIXe siècle, au temps du statut d' « église succursale » qui imposa l'accueil des paroissiens de Pierreval, peut-être dans ces années qui ont suivi la comparaison fort critique émise par les habitants du village voisin sur les tailles respectives des deux églises de Pierreval et de Bierville ; ils le furent à coup sûr avant 1892, car les procès verbaux du conseil municipal (ordonnateur de tous les gros travaux sur l'église) conservés depuis cette année n'en parlent absolument pas. L'on peut supposer aussi le concours financier de cette « maison seigneuriale...toujours prête à faire des sacrifices pour l'église » (lettre du maire de Pierreval (1848) ci-dessus), mais aucune source, dans l'état actuel d'avancement de nos recherches, ne donne le moindre indice sur la date exacte de ces extensions.

4) Le XXe siècle.

Bien peu d'éléments, aussi, durant le siècle suivant jusqu'en 1944 : le livre des procès verbaux des décisions du conseil municipal du début du XXe siècle signale, en octobre 1904, une délibération sur l'état du sommet du pignon Est (côté sacristie) dont les grosses pierres du revêtement menacent de tomber, sur l'état préoccupant de la toiture, et celui du clocher¹⁵. La municipalité prend à sa charge les travaux les plus lourds, comme faisant partie des grosses réparations, que constitue la réparation du pignon, tandis que l'administration de la fabrique a affecté une somme d'une centaine de francs pour la toiture et le clocher au titre des travaux d'entretien. Puis plus grande chose, si ce n'est une délibération du conseil municipal dans un contexte bien particulier, celui des

15 Archives départementales de la Seine Maritime (Tour, quai J. Moulines), 3 E 269/15, délibération d'oct. 1904.

lendemain de la loi du 9 décembre 1905 qui met définitivement fin au régime concordataire appliqué depuis le consulat, et sépare radicalement l'Eglise de France, et l'activité cultuelle de toutes les religions, de l'Etat.

L'une des multiples conséquences de cette séparation est que les prêtres desservant les paroisses cesseront en principe d'être rétribués par l'Etat ; mais les dispositions de l'article 11 de la loi prévoient quelques aménagements : les ministres du culte qui ont servi, rétribués par l'Etat plus de 30 ans, et sont âgés de 60 ans révolus recevront à titre viager les 2/3 de leur traitement ; ceux qui ont servi plus de 20 ans et sont âgés de plus de 45 ans recevront une pension viagère égale à la moitié du traitement que leur versait l'Etat. Le curé de Bierville, Albert Delaune, a un peu plus de 60 ans, mais n'a pas ses 30 ans de ministère rétribués par l'Etat. Sa pension est donc réduite de moitié et c'est la raison qui l'incite à écrire une requête à la municipalité de Bierville, alors dirigée depuis peu par Gaston Hellouin, gendre et successeur de Pierre Boissière, pour demander le maintien d'une somme de 150 francs par an allouée par la commune en supplément du traitement naguère payé par l'Etat.

Lors de la séance du conseil municipal du 26 mai 1906¹⁶, le maire donne lecture de la lettre et s'adresse aux membres du conseil dans les termes suivants :

« ... Je crois devoir vous rappeler dans quelles conditions la commune de Bierville sert cette rente de 150 f. Aux termes d'un acte reçu par maître Saint-Requier, notaire à Blainville-Crevon, le 17 juin 1873, ayant encore aujourd'hui toute sa valeur par suite d'un titre nouvel reçu par Me Duchamp, notaire à Blainville-Crevon le 14 mars 1905, Madame Du Boulet a notamment cédé à la commune de Bierville la jouissance, tant que la commune de Bierville conserverait le titre de succursale, pour servir exclusivement à l'usage de presbytère, de la maison actuellement occupée par l'abbé Delaune, avec stipulation que dans le cas où le titre de succursale viendrait à être supprimé, Madame du Boulet ou ses représentants rentreraient dans la possession de la propriété dont il s'agit qu'ils reprendraient dans l'état où elle se trouverait. Comme condition de cette jouissance, la commune de Bierville a été tenue notamment, ce à quoi l'a obligée le maire de Bierville d'alors, régulièrement autorisé à cet effet, d'inscrire à son budget une somme de 150 frs par an qui servirait à payer par le receveur municipal un supplément de traitement à Monsieur le desservant....

Le maire rappelle ensuite que les établissements publics du culte sont supprimés par la loi de séparation, et que la commune de Bierville a donc cessé d'être une succursale. La conséquence est que la commune n'a plus, de son côté, droit à la jouissance du presbytère et que cette jouissance ne continue en fait depuis la promulgation de la loi que parce que, souligne le maire, « j'y ai jusqu'à présent consenti comme cessionnaire des droits de Mr de La Vaulx, représentant (il s'agit du comte Henry, héritier de la famille Du Boulet, qui semble bien avoir, trois ans plus tôt, vendu la totalité des biens qu'il détenait à Bierville) de Mme Du Boulet, sur le Presbytère ». Le conseil, sur proposition du maire, vote le maintien du supplément de retraite jusqu'au départ du curé ou jusqu'à son décès. L'on sait que, dans les années qui suivront, la fonction de curé de Bierville passera sous la responsabilité du curé de Morgny, résidant dans ce dernier village, et la chute continue du nombre des habitants de Bierville à partir des années 1860 (de 171 à 110 entre 1861 et 1921, le creux étant atteint en 1936 avec 81 habitants recensés) n'y sera sans doute pas pour rien. L'église continuera d'accueillir selon une périodicité

16 Archives départementales (Tour), 3 E 269/15, délibération du 26 mai 1906.

rapprochée ses paroissiens, mais la maison construite vers 1870 par la famille Duboulet perdra alors sa fonction presbytérale et deviendra résidence privée.

Les événements de l'été 1944 rompent soudain, et de façon dramatique, le long silence documentaire. Le 1^{er} juillet, l'un des multiples bombardements alliés qui se concentrent sur les nœuds ferroviaires comme sur les voies ferrées stratégiques reliant la région rouennaise au nord du pays, touche le village. L'ancienne maison presbytérale est détruite. Une courte information parue dans le *Journal de Rouen* des 2-3 juillet signale la mort d'une jeune mère de famille, Madame Nalin, les autres occupants et son bébé, absents de la maison au moment du drame, étant sains et saufs. L'église, et surtout le foyer municipal construit quelques années plus tôt, ont été aussi sévèrement touchés. Dès le lendemain, dimanche 2 juillet 1944, la solidarité s'est organisée, et le conseil municipal, réuni ce jour-là par Roger Hellouin, maire de Bierville, commence par adresser à l'abbé Mius, curé de Morgny desservant l'église de Bierville, « ses plus vifs remerciements pour le don de 3000 francs, produit d'une quête, qu'il a bien voulu remettre à monsieur le Maire en le priant d'en faire bénéficier les sinistrés du bombardement du 1^{er} juillet ». Le même jour, le conseil vote « une somme de 5000 francs à prendre sur les crédits à inscrire au budget additionnel pour pouvoir effectuer les réparations provisoires et urgentes à l'église dont la toiture est sinistrée... Le conseil demande qu'une subvention soit accordée pour la remise en état de la toiture, la dépense à envisager, non encore définie, devant dépasser de beaucoup le montant total du budget de la commune ».¹⁷

Ainsi débute une entreprise de longue haleine pour la municipalité comme pour les habitants, mus par une très ferme volonté collective de « sauvetage » de l'église, dont un bref récit, étayé par les procès verbaux des séances du conseil municipal comme par les archives de la reconstruction¹⁸, achèvera cette évocation historique.

Une première phase de l'entreprise est celle des réparations provisoires : Lucien Fosse, maçon habitant le village, et l'entreprise Reboursière de Blainville-Crevon, spécialiste des toitures, sont sollicités dès juillet et août 1944. Les murs sont lézardés : Lucien Fosse rebouche les « crevasses » des murs et construit deux piliers en briques blanches pour soutenir la poutre de support du clocher. De son côté, L'entreprise Reboursière met très provisoirement hors d'eau la toiture. Le 14 novembre 1945, le conseil municipal constate que les travaux effectués se chiffrent approximativement à la somme de 60.000 francs et que les ressources de la commune sont « absolument en disproportion avec les dépenses à régler ». Le conseil sollicite donc du préfet « une subvention aussi élevée que possible étant donnés les travaux qui restent à exécuter, notamment au clocher de l'Eglise dont les chevrons pourrissent à la pluie et dont la dépense peut être estimée approximativement à 25.000 francs ». Plus d'un an et demi après, le 20 juillet 1947, le conseil municipal constate la carence des services de la reconstruction (relevant du

¹⁷ Archives départementales de Seine Maritime (Tour), 3 E 269/16. Séance du 2 juillet 1944.

¹⁸ Archives départementales de Seine Maritime (Darnétal, Ecole d'architecture), fonds de la Société coopérative de reconstruction immobilière des églises et édifices religieux sinistrés de la Seine Maritime, cote 111 J 136 pour Bierville (consultable sur RV). Ces archives sont très complètes et contiennent le dossier financier, les devis et factures des entreprises, des notes de travail sur tous sortes de problèmes, y compris les différends entre maître d'ouvrage et artisans (Devisme, Reboursière) évoqués par les interlocuteurs de la coopérative (maire de Bierville, Abbés Mius et Foulon pour les vitraux, entreprises, MRU etc...), ainsi que la correspondance entre tous les intervenants dans l'entreprise de restauration.

ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) dont, effectivement, le délégué départemental confirmera 8 mois plus tard que l'église de Bierville n'a pas été inscrite « à l'ordre de priorité ») et la nécessité d'entreprendre de nouveaux travaux urgents pour une somme se chiffrant à quelque 150.000 francs. « Etant donné le peu de ressources de la commune, le conseil décide de contracter un emprunt égal à cette somme, amortissable en 15 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou du Crédit Foncier ». Une facture de l'entreprise Reboursière, en date du 30 mai 1948, représentant à peu près cette somme, confirme l'accomplissement de travaux sur la toiture. Travaux toujours provisoires et partiels car, dans cette Eglise dédiée aux apôtres Pierre et Paul, on a en quelque sorte, s'il faut en croire le détail du document, « déshabillé » le premier pour « habiller » le second : utilisé des ardoises récupérées sur le clocher pour boucher les trous du toit de la nef !

C'est au printemps de cette année 1948 que Roger Hellouin et le Conseil Municipal décident le principe d'une adhésion à deux institutions qui viennent tout juste de voir le jour : le premier est un organisme rapproché de pilotage de la reconstruction – chaque département sinistré se dotera d'une telle structure – ayant vocation à agir en collaboration avec tous les ministères concernés : la « Coopérative de Reconstruction immobilière des Eglises et Edifices religieux sinistrés de Seine Inférieure ». L'adhésion sera officiellement décidée en février 1949 et deviendra définitive le 8 juillet de la même année. L'autre organisme est un groupe de défense d'intérêts, le « groupement départemental des propriétaires et usagers d'édifices religieux sinistrés du département de la Seine Inférieure » ; la municipalité y adhère dès le mois de juillet 1948.

L'adhésion à la « coopérative de reconstruction... de Seine inférieure », outre qu'elle fait espérer le remboursement de la quasi-totalité des sommes déjà avancées par la mairie – plus de 300.000 francs si l'on compte une troisième campagne de travaux, toujours provisoires, effectués sur la toiture en février 1949 –, lance la deuxième phase et accélère le rythme de la restauration. Déjà au printemps 1949, l'abbé Mius et les paroissiens de Bierville ont devancé les premiers effets de l'adhésion qui ne se matérialiseront véritablement qu'à partir de février 1950 avec la désignation des architectes chargés de coordonner les travaux. Le curé, nombre de familles de Bierville, mais aussi les paroissiens de Morgny et de Pierreval, ont pris l'initiative de financer sur leurs deniers propres les importants surcoûts non remboursés sur les fonds affectés aux dommages de guerre - du simple au triple - qu'implique le remplacement d'un programme prévoyant la pose de simples baies vitrées par un autre, plus ambitieux et plus esthétique : la réalisation de 14 vitraux agrémentés de motifs décoratifs voire, pour certains d'entre eux, ceux du chœur, représentant des épisodes de la vie des apôtres Pierre et Paul. L'abbé Mius s'est adressé à l'entreprise Devisme située à Rouen. Dès les lendemains de l'adhésion définitive à la Coopérative de reconstruction, Mr Devisme père, maître-verrier, a pris contact avec celle-ci et fourni une copie de son devis : 615.000 francs en tout, à raison de 45.000 frs par vitrail à personnage sur pied, et de 30.000 frs pour les vitraux aux losanges colorés avec médaillons. Puis, de juillet à octobre de cette même année 1949, il a accompli les travaux de confection et de pose des 14 vitraux latéraux, ainsi que du vitrail en demi lune situé au dessus du porche d'entrée. Depuis bientôt 70 ans, l'on peut ainsi voir de part et d'autre de la nef et du chœur le fruit de la très forte implication de l'abbé Mius, des familles de Bierville et des paroissiens des villages alentour dans cette entreprise. Au bas de chaque vitrail figurent un ou plusieurs noms : celui de la

famille, celui du groupe de familles, ou celui des communautés voisines qui a, ou ont eu à cœur de le restituer au lieu.

Les autres travaux seront réalisés durant les années 1951-1952: le programme en est définitivement arrêté en février 1951. Il est grand temps, car l'abbé Foulon, successeur du curé Mius, signale avec insistance, dans sa correspondance conservée aux archives de la reconstruction, des voies d'eaux importantes dans la toiture provisoire. L'entreprise Reboursière est chargée de la réfection complète de la toiture, tandis que Lucien Fosse se voit confier la tâche de démonter et replacer les pierres de recouvrement des pignons Ouest et Est, de construire une jambe de force en béton pour renforcer le mur sud de la nef, réparer les lézardes des murs, restaurer la corniche située au sud de la sacristie et réaliser tous les raccords de maçonnerie qui s'imposent. Commencés au printemps, les travaux de maçonnerie, en voie d'achèvement le 1^{er} août 1951, sont interrompus à cette date car la coopérative de reconstruction et la délégation départementale du MRU considèrent que certains travaux – notamment ceux portant sur les deux pignons - sont liés à la vétusté, non pas aux dommages de guerre, et doivent demeurer à la charge de la commune. Un devis rectificatif est présenté à la mi-octobre, et les travaux sont repris et terminés quelques semaines plus tard. L'entreprise Reboursière achève la couverture de l'église au printemps 1952. Le chiffre total des travaux, au titre des dommages de guerre, s'est élevé à 1.663.410 francs de l'époque. Une œuvre de longue haleine et de longue patience, qui n'est pas achevée et ne s'achèvera pas : périodiquement, depuis les années 50, la municipalité intervient pour entretenir ou consolider l'édifice.

Les travaux les plus récents ont porté sur le renforcement du mur sud du chœur avec la réalisation de deux nouveaux contreforts, assurément plus esthétiques que la solide jambe de force en béton du début des années 50. La volonté de la municipalité est que les prochains portent sur la restauration des vitraux malmenés par le temps – un regain de jeunesse bien nécessaire pour fêter en 2019 leurs 70 ans – , celle du clocher, et celle du porche d'entrée de la nef.

Bref, un éternel recommencement pour assurer l'éternité de ce lieu paisible, de ce lieu de recueillement à l'ombre duquel dorment nos proches disparus. Malgré la déchristianisation, en dépit de la réduction drastique des manifestations culturelles qui fait que les Biervillais doivent aujourd'hui être baptisés, se marier religieusement, organiser les cérémonies de funérailles de leurs proches et assister aux offices religieux hors de leur commune et de leur sanctuaire, l'église, son cimetière, sa croix du XVII^e siècle sont demeurés au fil du temps ce qu'en firent des générations d'habitants du village : l'âme de celui-ci, le témoin privilégié de son histoire et de leur propre histoire.

